

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé de se joindre à la Chambre des communes pour former un Comité mixte des deux Chambres du Parlement pour étudier et faire rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale;

Que le Sénat désigne ultérieurement huit sénateurs pour le représenter au sein du Comité mixte spécial; et

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers et interroger des témoins; à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat; à faire rapport à l'occasion; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement au Sénat; et à se transporter d'un lieu à un autre au Canada.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les sénateurs dont les noms suivent ont été nommés pour agir au nom du Sénat au sein du Comité mixte spécial de la région de la Capitale nationale, savoir: les honorables sénateurs Asselin, Barrow, Desruisseaux, Macdonald, McDonald, McElman, McIlraith et Molgat.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«La Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Flynn en remplacement de MM. Marshall et Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Huntington, Caron, Flynn, Robinson et Maine en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain),

Guay, (Lévis), Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), Condon et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Bussièrès en remplacement de M. Caron sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McIsaac et Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) en remplacement de MM. Bussièrès et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Rapport (en français et en anglais) de la Société royale du Canada, 1975, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en société la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883, ainsi que les états financiers pour la période terminée le 28 février 1975. (Document parlementaire n° 301-1/233A).

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'assurance-chômage pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 130 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/250A).

Par M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite des Forces canadiennes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément aux articles 28 et 41 de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/92A).

Par M. Richardson,—Rapport (en français et en anglais) de la Construction de Défense (1951) Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/120A).

Par M. Richardson,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (4) de l'article 11 de la Loi sur la défense nationale, chapitre N-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/185A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1975, (Question n° 606) demandant: 1. Le